



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



EDU COOP AUVERGNE-RHONE-ALPES

Réseau AUVERGNE-RHONE-ALPES de l'Enseignement Agricole pour l'EDUCation à la COOPération Internationale



Dispositifs régionaux de financements des mobilités



La Région

Auvergne-Rhône-Alpes

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes



DRAAF SRFD Auvergne-Rhône-Alpes



EDU'COOP AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Réseau AUVERGNE-RHÔNE-ALPES de l'Enseignement Agricole pour l'EDUCation à la COOPération Internationale

Dispositifs gérés et financés par le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour des mobilités collectives ou individuelles



Des mobilités collectives

Financées dans le cadre d'un appel à projets "Découvertes Région"

*Au travers de cet appel à projets, la Région soutient les établissements de formation en encourageant des actions éducatives inscrites dans les **projets d'établissement**, n'intervenant pas strictement dans le champ des programmes de formation, mais **complémentaires**.*

*Il est attendu que les projets déposés par les lycées s'inscrivent principalement dans les priorités définies au sein des **contrats d'objectifs tripartites**.*

- Mobilité internationale
- Passeport pour la francophonie

Mais aussi **des mobilités individuelles**

Mobilité internationale

Dispositif relevant de la direction des lycées

Donner l'opportunité au plus grand nombre de lycéens, de classes et de niveaux différents, de :

- S'ouvrir à l'international,
- Découvrir un environnement culturel et professionnel différent,
- Intégrer la mobilité internationale dans le cursus de formation,
- Développer des partenariats et l'élaboration de projets collectifs bénéfiques pour les établissements.

La réciprocité d'accueil est fortement recommandée dans les projets.

Les projets doivent s'appuyer sur :

- Un partenariat avec un établissement de formation et/ou un acteur économique local (entreprise, association ou collectivité locale) ;
- Une thématique de travail clairement définie constituant le fil rouge des différentes activités et débouchant sur une production : réalisation de blogs, de site web, carnet de voyage...)

Mobilité internationale (suite)

Pays concernés

Échanges culturels : Europe et régions du monde partenaires de la Région

Échanges technologiques et professionnels : pas de limite géographique

Projets non éligibles

Périodes de scolarisation à l'étranger : sections européennes par exemple ;

Projets comportant uniquement une immersion en famille ;

Projets dont l'objectif est uniquement l'acquisition de compétence linguistique ;

Projet ne reposant que sur l'accueil d'élèves étrangers ;

Voyages d'études ;

Stages professionnels relevant de la bourse Explo'ra Initial.

2 projets maximum par établissement / 5 000 € maximum pour l'ensemble des projets /

Co-financement minimal demandé : 10%

Passeport pour la francophonie

Dispositif relevant de la direction des relations internationales

Donner l'opportunité au plus grand nombre possible de lycéens, de classes et de niveaux différents, de :

- S'ouvrir à l'international au sein de l'espace francophone,
- Découvrir un environnement culturel et professionnel différent,
- Développer un regard critique et une remise en cause de leurs représentations du monde,
- Valoriser la diversité et l'altérité de l'espace francophone,
- Intégrer la mobilité internationale dans le cursus de formation,
- Développer des partenariats et l'élaboration de projets collectifs bénéfiques pour les établissements.

Passeport pour la francophonie

Les projets requièrent :

Lieux : Pays de l'espace francophone (hors Union européenne, Suisse, Monaco, Andorre);

Les échanges devront se faire majoritairement en français (porter une attention particulière à la Francophonie, à la langue française et à la diversité linguistique et culturelle) ;

La mobilisation d'un groupe de **6 jeunes minimum** qui participeront au déplacement, (pouvant être de classes / sections diverses) ;

Un **partenariat direct** avec une structure professionnelle dans le pays de destination, mobilisant des jeunes de la même tranche d'âge ;

Une **thématique de travail** clairement définie constituant le fil rouge des différentes activités et débouchant sur une production conjointe avec les jeunes du pays d'accueil ;

Une inscription dans le **projet pédagogique** de l'établissement et un portage par une équipe éducative ;

Une phase importante (4 à 6 mois minimum) de montage du projet et de préparation au départ (sensibilisation à la coopération internationale, à l'interculturel, aux enjeux contemporains de l'espace francophone, aux pays/thématiques abordés) ;

Des temps de **valorisation** du projet et de l'engagement des jeunes (expo photos, soirée thématique, théâtre, conférence/débat...) ;

Un **encadrement méthodologique** par RESACOOOP ...

Un **compte-rendu qualitatif** de toutes les phases du projet (une description chronologique du programme n'est pas suffisante)

Passeport pour la francophonie (suite)

Projets non éligibles

Les actions qui ne justifient pas d'un accord partenarial avec la structure d'accueil ;

Les actions menées sans participation de jeunes du pays d'accueil ;

Les actions portant sur la distribution de produits alimentaires, médicaments, fournitures scolaires, matériel informatique ou électronique..., ainsi que sur la mise en place de matériel qui nécessiterait une maintenance et/ou des réparations mobilisant des ressources externes (expertise technique et/ou coûts importants) ;

Les projets individuels ou en petits groupes (moins de 6 jeunes) ;

Les voyages à vocation touristique, y compris tourisme solidaire ;

Les voyages d'étude ;

Les zones déconseillées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE – www.diplomatie.gouv.fr rubrique « Conseils aux voyageurs »).

1 projet maximum par établissement

6 000 € maximum

Co-financement mini demandé : 25%



DRAAF SRFD Auvergne-Rhône-Alpes



Réseau **AUVERGNE-RHONE-ALPES** de l'Enseignement Agricole pour l'**EDUC**ation à la **COOP**ération Internationale

Mobilités individuelles : Bourse Région Mobilité Individuelle

Sont éligibles les **lycéens et apprentis** inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement secondaire d'Auvergne-Rhône-Alpes (centre de formation des apprentis, lycée public, ou privé sous contrat d'association avec l'Etat ; dans ce dernier cas, la formation doit être placée sous contrat avec l'Etat).

Les jeunes doivent **préparer un diplôme** de niveau V (CAP, CAPA), IV (Baccalauréat professionnel, BP) ou III (BTS, Mentions complémentaires et FCIL jusqu'au niveau III inclus).

Séjour doit être possible dans le cursus dans de toute entreprise, association, organisme public ou parapublic, dans toute partie du Monde (à l'exception de la France et des départements et territoires d'outre-mer).

Durée du séjour doit être au **minimum de trois semaines entières et consécutives** au sein de la même entreprise, et l'aide sera au maximum de 8 semaines entières et consécutives au sein de la même entreprise.

Une **seule aide** à la mobilité peut être sollicitée **par cycle de formation**.

La bourse est d'un montant de **90€ par semaine** entière de stage. Les apprentis et lycéens boursiers d'Etat sur critères sociaux bénéficient d'une aide complémentaire forfaitaire de 200€.

Une enveloppe forfaitaire par établissement

Inscription en ligne faite par les bénéficiaires



DRAAF SRFD Auvergne-Rhône-Alpes



Réseau **AUVERGNE-RHÔNE-ALPES** de l'Enseignement Agricole pour l'**EDU**Cation à la **COOP**ération Internationale

Pour en savoir plus :

www.auvergnerrhonealpes.fr